



NB : La feuille de match doit être remplie par le secrétaire et l'arbitre de la rencontre et signée par ce dernier ainsi que par les deux capitaines, avant et après le match.  
Tout rapport ou observation doit être manuscrit et signé par le demandeur et contresigné par l'arbitre. La feuille doit être renvoyé au plus tard dans les 5 jours à l'autorité compétente.